

Laurence EBERHARD HARRIBEY*La politique européenne de jeunesse depuis la fin des années soixante :
comprendre une politique européenne au regard
de la dualité institutionnelle Conseil de l'Europe - Union européenne***RESUME DE LA THESE**

Analyser et comprendre une politique publique européenne au regard de la dualité institutionnelle Conseil de l'Europe - Union européenne, tel est le propos de cette thèse. Or, il s'agit de deux institutions aux fondements et aux pratiques différents, porteuses de deux visions de l'Europe : l'une, celle du Conseil de l'Europe fondée sur l'affirmation du modèle de démocratie occidentale et des droits de l'Homme et prônant une coopération intergouvernementale politique et culturelle; l'autre, celle de la Communauté européenne, telle que définie à ses origines dans le Traité de Rome, fondant le rapprochement des Etats européens sur un processus d'intégration communautaire.

La politique européenne de jeunesse, définie comme "l'ensemble des actions visant spécifiquement les jeunes en dehors du champ de l'enseignement et de la formation professionnelle et développées dans le cadre du Conseil de l'Europe et de la Communauté, émerge au niveau européen dans les deux institutions en même temps, à la fin des années soixante, dans un contexte bien précis : la mise à jour d'une part d'une lutte d'influence Est/Ouest au sein des organisations européennes de jeunesse et la généralisation en Europe d'autre part, d'un fort mouvement de contestation de la jeunesse. En 1968 se déroule parallèlement dans les deux assemblées parlementaires européennes un débat sur la nécessité d'associer les jeunes aux enjeux de la construction européenne, et de trouver des modes de participation des jeunes tout en respectant l'autonomie des mouvements de jeunes, témoignage de démocratie face aux régimes autoritaires hérités du passé ou mis en place à l'Est. A partir de là, alors même que les acteurs sont *a priori* les mêmes (gouvernements, parlementaires, organisations de jeunesse), les actions de politique de jeunesse vont se développer de manière relativement différente dans les deux institutions, impliquant des complémentarités, des rivalités et suscitant des jeux d'acteurs différents. La question de la comparaison entre les deux institutions devient alors une vraie question. Le propos n'étant pas de mener une comparaison inter-institutionnelle mais de tenter de mesurer en quoi deux visions de l'Europe, ont engendré une européanisation de nature différente.

A partir d'un cadre théorique croisant les approches contextualiste, néo-institutionnaliste et cognitive, il s'agit d'analyser sur une période longue, le développement de cette politique d'essence européenne, ayant favorisé la constitution d'une eurosphère et d'un modèle institutionnel sectoriel. L'étude démontre qu'on passe en trente ans d'une conception de la jeunesse "calée au politique" (où la participation à l'institution démocratique assure l'insertion des jeunes à la société adulte) et qui se traduit par une politique constitutive (la mise en place d'instances de représentation politique de la jeunesse), et dont le Conseil de l'Europe est le promoteur majoritaire, à une conception de la jeunesse "calée à une logique de marché" (où les jeunes sont identifiés à une demande et des besoins que les acteurs publics cherchent à satisfaire en offrant des programmes fragmentés et diversifiés) et qui se traduit par une politique de services, plus instrumentaliste qu'idéologique et, majoritairement mise en œuvre dans le cadre communautaire mais à laquelle le Conseil de l'Europe finit par se rallier.

Cette tendance lourde s'accompagne de deux autres lames de fond : il semble que l'on passe d'une politique transnationale non territorialisée, initiée par le Conseil de l'Europe à une politique "inter-nationale" territorialisée promue par la Communauté européenne et lentement adoptée au Conseil de l'Europe. D'autre part, on passe d'un système d'acteurs relativement fermé,

institutionnalisé dans le cadre du Conseil de l'Europe et partiellement banalisé dans le cadre communautaire, à un système beaucoup plus ouvert et à « multi-niveaux », suscité par la Communauté européenne et affirmé plus tardivement au Conseil.

Cette évolution s'est faite en trois étapes assez distinctes et qui, même si les frontières d'une période à l'autre ne sont pas toujours franches, s'articulent autour de trois fenêtres d'opportunité (Kingdon, 1984) : les mouvements de 68, la crise économique et l'Acte Unique Européen, la chute du mur de Berlin. Une première période dite originelle qui pourrait être qualifiée de « politique constitutive transnationale dans une logique d'institutionnalisation de la jeunesse, et au système d'acteurs relativement fermé ». Une seconde période dite de concurrence des paradigmes (Surel, 1995) : crise du paradigme dominant (effritement du modèle "institutionnel": l'insertion par le politique), l'émergence et l'affirmation progressive du nouveau paradigme (l'insertion par le marché) par le biais de la politique communautaire. Une troisième période qui marque le changement de paradigme et qui se traduit par la généralisation de nouveaux modes de médiation, d'action et un renouvellement du cadre institutionnel.

Cette transformation en profondeur de la politique européenne de jeunesse constitue, et c'est ce qui nourrit les conclusions de l'étude, l'illustration d'un changement de paradigme caractéristique d'une nouvelle vision du monde. L'étude montre en effet que si la variable institutionnelle constitue la clef de voûte de la politique européenne de jeunesse en expliquant le degré de changement et le temps nécessaire au changement pour passer d'une politique à une autre, elle ne suffit pas à expliquer la nature du changement. Tant que la manière de concevoir l'insertion du jeune à la société a été de nature politique (c'est à dire, faire participer les jeunes aux structures de représentation démocratique), le système mis en place par le Conseil de l'Europe a été dominant. A partir du moment où le problème devient le chômage des jeunes, la lutte contre l'exclusion et la marginalisation des jeunes, la logique de programme de l'Union Européenne va devenir de plus en plus forte. Ce qui pousse à dire que ce n'est pas la confrontation institutionnelle Conseil de l'Europe/ Union Européenne qui fait problème mais bien le changement de contexte, donc le changement du rapport Global/sectoriel auquel telle configuration institutionnelle s'adapte plus ou moins. L'étude tend ainsi à montrer que la Communauté européenne par les valeurs qu'elle porte (l'intégration européenne par le marché), les rapports de pouvoirs qu'elle engendre (système multi-niveaux mélangeant critères politiques et légitimité d'expertise), les instruments et recettes d'action publique qu'elle privilégie (instrumentalisation du territoire, contractualisation et partenariat technique), et les système d'acteurs qu'elle suscite, s'inscrit plus facilement dans le paradigme dominant des années 80/90. Ceci ne peut que renforcer dans l'idée qu'il faut sortir de la seule logique institutionnelle pour comprendre à travers l'étude d'une politique publique, les rapports au pouvoir et aller vers une vision plus globale qui combine l'analyse institutionnelle, celle des matrices cognitives, la logique des acteurs et l'analyse du rapport Global/sectoriel.

CURRICULUM VITAE

Laurence Eberhard Harribey

e-mail : LHarribey@aol.com ou laurence.harribey@esc-bordeaux.fr

Formation

Baccalauréat B (Sc Economiques et Sociales - 1971), **Lauréate du Concours Général des Lycées de France** (2nd prix de Sciences Economiques et Sociales)

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris(1974). **DEA de Droit Public** (Paris Sorbonne1976), Licence de Théologie -Institut Protestant de Paris (1979)

Doctorat de Science Politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (2000)

Anglais courant - notions d'Espagnol et d'Allemand

Responsabilités professionnelles et Champs d'implication actuels

Professeur Responsable du Département "Business et Environnement International" au Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux.

Dans ce cadre:

Animation d'une équipe de six professeurs permanents et associés et d'une dizaine d'intervenants et coordination de 650 Heures d'enseignement réparties sur cinq ans, trois programmes et six mastères. **Coordination européenne de la filière avec les partenaires étrangers:** Le Centre Européen des Affaires (Madrid), la Fachhochschule de Münster (Allemagne), la Business School de l'Université de Portsmouth (R.U), L'Ecole des Hautes Etudes Economiques (HES) de Rotterdam (N.L).

Travaux de recherche, domaines d'expertise

- "Politiques et stratégies industrielles et analyses sectorielles européennes".

- "Articulation Développement Régional et Fonds européens".

- "Management public et déréglementation des secteurs publics en Europe.

Publications

« *Le contrôle des concentrations en Europe* » n°1 / mai 96 *Connaissances et Actions*

« *PME : un nouveau programme communautaire pour quatre ans* » *op.cit* n° 2/3 novembre 96

« *L'Union européenne mène-t-elle une politique industrielle* » *op.cit* n° 4 mai 97.

« *L'entreprise et l'Europe : mariage de raison ou cohabitation naturelle* » N°spécial de la revue de L'ISLI (Février 98)

Préparation d'un ouvrage (chez l'Harmattan) consacré à la "Politique européenne de Jeunesse dans le cadre du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne".

Formation continue : AFPA cadres, Université de Lyon Lumière, Université M Montaigne IUT de Bordeaux 3, - Cours ponctuels en Anglais en France ou à l'étranger (Wake Forest-USA) - Programmes de formation continue pour FDSEA (1995-97) Lexmark International (97-2000),

Collaborations diverses

Depuis Septembre 1996 : Chercheur associé au pôle "Politiques publiques européennes" AFSP-FNSPP (Association Française de Sc.Politique -Fondation Nationale des Sciences Politiques de Paris)

2000- 2001 : mission d'audit-formation pour la FNAFAD (Fédération Nationale des Associations d'Aide à Domicile).

1992 - 1993 : Participation sur mandat du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à une **mission d'expertise pour l'étude de faisabilité d'un Centre Européen** dans les pays d'Europe centrale et orientale.

1991 : **Rapport Général de la Conférence "Pour un Droit des Jeunes en Europe"** avec J.Delors (Commission de la CE) et D.Mitterrand (Fondation France Liberté) organisée par le Forum Européen de la Jeunesse de Bruxelles et la Commission européenne.

Juin 90 : **Rapport d'expertise commandé par le Ministère de la Jeunesse du Portugal et la Direction Jeunesse du Conseil de l'Europe** pour la préparation de "l'Evènement Jeunes" lors de la Conférence des Ministres européens chargés de la Jeunesse à Lisbonne.

Responsabilités professionnelles antérieures

1987- 1988 : Consultant "Europe et Développement rural" à Culture et Promotion.

1986- 1987 : Attachée de Direction à la GMF Banque .

Responsable du secteur : "Associations et mutuelles" à la Direction Aquitaine.

1984- 1985 : Directrice de l'Agence Régionale de Développement de l'Economie Sociale dans le cadre du contrat de plan Etat/Région.

1979- 1984 : Secrétaire Générale d'ONG Internationale : Coordination politique, administrative et financière de l'organisation (dix pays européens), montage des dossiers européens et internationaux, suivi des relations avec la CEE, le Conseil de l'Europe, UNESCO, accords d'Helsinki". Constitution et animation des équipes d'études. Participation à des groupes de recherche et colloques internationaux.

Présidente du BECOIJ (Bureau Européen de Coordination des OINGJ- regroupant 25 organisations internationales et partenaire consultatif des institutions européennes)

1974- 1978 : Chargée d'enseignement en Sciences économiques et sociales (classes du secondaire) à temps partiel parallèlement à la poursuite des études.

Et pour donner de la saveur au temps...

Initiatrice et Présidente d'un Festival de Théâtre et Musique "Les Journades de Villandraut" (Landes Girondines) fondé sur la valorisation du patrimoine et de la culture en milieu rural, et qui a su accueillir, depuis sept ans une programmation d'envergure avec des artistes comme Laurent Terzieff, Georges Wilson, Guy Tréjan, Marie José Nat, Jean Piat, Maxime Le Forestier ou encore Juliette et Françoise Kucheda.

Mandat de Maire adjointe chargée des Finances et du Développement économique (depuis 2001) à Noaillan, commune de 1050 habitants et communautés de communes (4000hbs)